



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 29/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 25 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. CASTAING	à	M. SANCHEZ
M. MARQUIER	à	Mme LIAN

ABSENT EXCUSÉ : M. FERTE J.

ABSENTS : Mmes FERTE S., GARBIN et M. DELON.

SECRETARE : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - CRÈCHE GROS CÂLIN - Attribution de subvention

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2019 une subvention d'un montant de 9 500 € à la Crèche « Gros Câlin ».

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 21

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Mmes MAUREL, LASSALLE et MM. MARQUIER et ZAMBONI ne participent pas au vote.

- D'allouer pour 2019 une subvention d'un montant de 9 500 € à la Crèche Gros Câlin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 03 avril 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

